Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260413-2026_0025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN-KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2026

Date de convocation :
7 avril 2026

Date d'affichage :
07 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents
Votants

L'an deux mil vingt-six, le lundi treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Benoît DUCHEMIN, Claudie LE MÉHAUTÉ, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Sylvain FRELAUT, Damien MACE, Aurélie MARZIN, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Pascal LEMARCHAND ;

Absents excusés : Magali LISCORNET donne pouvoir à Patrick BOURBLANC, Laure AUREGAN donne pouvoir à Marine OLLIVO

Secrétaire de séance : Yoann MOTTAIS

DCM2025/025 : MOTION CONTRE LA MONTEE DES INCIVILITES, MENACES ET VIOLENCES VISANT LES ELUS ET AGENTS PUBLICS

Le conseil municipal rappelle son attachement aux principes républicains et à la liberté d'expression, qui ne peut s'exercer que dans le cadre de la loi et du respect d'autrui.
Les élus réaffirment que la démocratie locale suppose des débats sur le fond, mais toujours respectueux dans la forme, et qu'aucune décision politique ne peut se construire durablement dans l'intimidation.
Au vu du constat de la banalisation d'incivilités, de pressions, d'injures et de menaces visant des élus, mais aussi des agents publics, et plus largement celles et ceux qui s'engagent au service de l'intérêt général, les élus du conseil municipal alertent sur leurs conséquences : fragilisation de l'engagement local, tensions dans les équipes, découragement et dégradation du débat démocratique.

Le conseil municipal :

- **Condamne fermement toutes les formes d'incivilités, de menaces, de violences à l'encontre des élus et des agents publics, quels que soient les circonstances ou les désaccords.**

- **Appelle à un retour à un débat public apaisé, fondé sur l'écoute, la responsabilité et la recherche de solutions.**

- **Demandent que la protection des élus et des agents soit garantie et que les atteintes caractérisées fassent l'objet de réponses rapides et proportionnelles.**

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260413-2026_0025-DE

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yoann MOTTAIS

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE